

D E C R E T N° 74/192 du 11 MARS 1974
portant changement des noms du département
de Kribi et de la ville de Fort-Foureau. -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution du 2 juin 1972 ;

VU le décret n° 72/349 du 24 juillet 1972 portant organisation administrative de la République Unie du Cameroun ;

D E C R E T E :

Article 1er. - A compter de la date de signature du présent décret, le département de Kribi, Province du Centre-Sud sera dénommé département de l'OCEAN.

Le ressort territorial du département de l'OCEAN reste égal à celui de l'ancien département de Kribi.

Article 2 : La ville de Fort-Foureau, département de Logone-et-Chari dans la Province du Nord sera désormais dénommé KOUSSERI.

L'arrondissement de Fort-Foureau devient en conséquence l'arrondissement de KOUSSERI.

Le ressort territorial de l'arrondissement de KOUSSERI reste égal à celui de l'ancien arrondissement de Fort-Foureau.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié selon la procédure d'urgence, puis au Journal Officiel de la République Unie du Cameroun en français et en anglais.

YAOUNDE, le 11 MARS 1974

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

EL HADJ AHMADOU AHIDJO

